**Compte rendu Jury CCINP – 18 novembre 2020**

**Français-Philosophie**

Caroline Bourcier signale des retours positifs de la part des correcteurs. Ils ont particulièrement apprécié le sérieux des étudiants et leur bonne connaissance des œuvres, peut-être favorisée par le report des dates de concours et l’allongement du temps de révision.

L’UPLS ajoute que les collègues sont satisfaits du sujet de la session 2020 et du rapport.

* Pénalités pour dépassement du nombre de mots en résumé

Tout résumé fait l’objet d’un double calcul (celui du correcteur et un calcul automatique pour comparer). Le jury applique une pénalité progressive en cas de dépassement du nombre de mots autorisés : pénalité de 0,4 point par mot jusqu’à 8 points sur 20.

* Encre et présentation de la copie

Le jury insiste sur la nécessité d’utiliser une encre foncée, non effaçable (le stylo-plume est donc proscrit). Ce point est rappelé dans les consignes affichées dans les salles de concours.

Le correcteur liquide ou Typex est également interdit : il faut donc bien préparer les étudiants à rédiger une copie propre en temps limité.

* Références aux œuvres du programme

Les œuvres au programme cette année sont fragmentaires.

Pour ce qui concerne le texte d’Alexievitch, le jury aimerait que les étudiants puissent indiquer au moins le prénom du témoin cité mais reste ouvert à une diversité de pratiques. Un exemple bien mobilisé et bien commenté est tout à fait recevable, même si la source du témoignage n’est pas précisée.

**Langues vivantes**

Madame Liddell souligne les progrès des candidats, qui sont de mieux en mieux préparés à la synthèse, et regrette que l’oral n’ait pas eu avoir lieu cette année en raison du contexte sanitaire.

L’UPLS tient à remercier les responsables des épreuves de langues vivantes pour la qualité des sujets de la session 2020 et des rapports de jury, toujours très riches et instructifs.

* Bonus en LVB

En LVB, comme à l’accoutumée, seuls les points au-dessus de 10 sont comptabilisés. Les moyennes des épreuves de LVB avoisinant toutes 10/20, un grand nombre de candidats ont profité de ce bonus.

Madame Liddell espère que la réforme du baccalauréat, qui fait une plus large place à la LVB, permettra à plus d’étudiants de poursuivre l’étude d’une deuxième langue vivante en CPGE.

* Disparité des notes de synthèse entre CCINP et Centrale

Le concours est très attentif aux réclamations des candidats. Les copies des candidats qui le demandent sont relues par un autre correcteur et on constate en générale très peu d’écart entre les deux notations.

Madame Liddell rappelle que les éléments pris en compte dans le barème sont exposés dans les rapports de jury (50% de la note est relative au fond et 50% à la forme). Elle insiste sur le fait que les candidats semblent mieux appréhender l’exercice et cerner ses exigences.

J-M Lann intervient pour indiquer que les réclamations dans les matières littéraires sont de plus en plus nombreuses d’année en année, et beaucoup plus fréquentes que dans les autres épreuves. Les responsables du concours prennent ce phénomène très au sérieux et s’inquiètent de son amplification. Ils mènent actuellement une étude sur les réclamations des élèves inscrits à CCINP et Centrale en observant particulièrement les cas de doubles-réclamations pour en comprendre l’origine et la logique.